

paiement à des pères ou mères qui résident dans certaines provinces, d'allocations aux jeunes.

#### Sur l'article 1—Titre abrégé.

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur le président, comme nous avons passé toute la journée à discuter d'affaires internationales qui, pour être importantes, n'en sont pas moins plutôt obscures pour certains d'entre nous, j'hésite quelque peu à ramener la discussion à un problème interne.

Plusieurs honorables députés qui ont déjà commenté cet article ou qui ont pris la parole à l'occasion de la deuxième lecture du bill ont signalé l'importance des paiements de péréquation du gouvernement central aux divers gouvernements provinciaux dans un État fédéral. Il est évident, en général, que la chose est nécessaire, car dans un État fédéral, le régime économique des diverses parties qui constituent l'État comporte diverses modalités qu'il est très difficile de déterminer ou même d'évaluer. Par exemple, l'imposition de droits de douane n'a peut-être pas le même effet dans deux provinces, néanmoins toutes les provinces renoncent à ce pouvoir en faveur du gouvernement central en vue du bien commun.

Les droits de douane peuvent avoir tendance à faire concentrer la fabrication dans une partie du pays. C'est ce qui est arrivé au Canada. J'espère, cependant, que cette tendance vers la concentration de la fabrication dans le centre du Canada depuis la Confédération jusqu'à l'heure actuelle ou à peu près, sera renversée. Ce qu'il faudrait, ce n'est pas surtout une dispersion des industries de fabrication, mais plutôt un accroissement de ces industries dans les diverses provinces, afin que les possibilités d'emploi soient partagées plus équitablement.

Quand l'industrie se concentre dans une région, on y constate également la concentration d'autres entreprises. Je citerai un exemple. Dans ma province, je crois qu'il est presque—sinon tout à fait impossible d'acheter une police d'assurance-vie sans que la prime versée chaque année aille probablement à Montréal, Toronto, Waterloo, ou l'un des grands centres d'assurances du pays. Je ne cite pas cet exemple parce que j'y vois quelque objection, mais simplement pour prouver que le procédé crée une concentration de direction et de richesse, de régie et de capitaux de placement dans certaines régions. En effet, il est plus probable qu'il en soit ainsi dans ces secteurs qu'aux extrémités du pays. On pourrait en citer un nombre infini d'exemples.

Plusieurs députés qui ont pris la parole au cours du présent débat ont signalé que les versements de péréquation étaient aussi

nécessaires que sensés. A mon avis, le ministre l'a peut-être aussi bien résumé que personne, et j'espère qu'il ne s'opposera pas à ce que je consigne à nouveau ses paroles au compte rendu. Voici ce texte qui figure à la page 5372 du hansard du 7 juillet 1964:

Lorsque le régime de péréquation n'est pas satisfaisant, l'effort des provinces pauvres pour maintenir des normes raisonnables dans les services publics qui relèvent d'elles se heurte à des charges excessives; et si elles n'arrivent pas à assurer ces normes raisonnables dans les services essentiels, l'intérêt national en souffre.

Nonobstant ce que je viens de dire, je dois ajouter que la nécessité d'uniformiser les impôts ordinaires en les portant au niveau des provinces où leur rendement est le plus élevé ne résulte pas seulement d'un souci de justice ou d'intérêt national. Les revenus et les fortunes dont dépend le rendement de l'impôt sur le revenu et celui de l'impôt sur les biens transmis par décès ont souvent été acquis dans plusieurs provinces, et l'on sait rarement avec exactitude d'où ils proviennent.

Voilà qui pourrait suffire à justifier l'opinion selon laquelle une partie de ce rendement devrait être également répartie entre les différentes provinces.

Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec ce sentiment. Mais je m'occuperais des mesures qu'ont prises le gouvernement et le ministre à cet égard autant que des paroles qu'ils ont prononcées. Avant d'y procéder je tiens à établir qu'il existe un élément rarement souligné, c'est-à-dire bon nombre des provinces aux extrémités du pays font un apport considérable dans l'intérêt national parce qu'elles constituent des débouchés pour une grande quantité de nos produits fabriqués au centre du Canada. Cependant, la proposition converse n'est pas toujours exacte. Ceci s'applique surtout aux provinces telles que l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve, où les importations, dans le sens provincial du terme, de presque tous les produits ouvrés proviennent du centre du Canada. La plupart de nos exportations vont à l'étranger, notamment le poisson, les minéraux et produits de la pâte et du papier. Cette tendance existe aussi dans l'Île du Prince-Édouard, mais dans une moindre mesure.

Les initiatives commerciales de ces provinces contribuent pour beaucoup à équilibrer notre compte d'exportations et d'importations et aident à atténuer le grave problème de notre balance des paiements qui se pose constamment.

Le professeur James M. Buchanan, de l'Université de Virginie, dans un article intitulé «Federalism and Fiscal Equity» publié dans la livraison de septembre 1950 de l'*American Economic Review* déclare ceci:

Le principe de la péréquation établit le bien-fondé de la revendication selon laquelle les citoyens des États à revenus modestes au sein d'une économie nationale ont droit à ce que leurs États obtiennent des sommes suffisantes pour permettre à ces citoyens d'être traités du point de vue fiscal